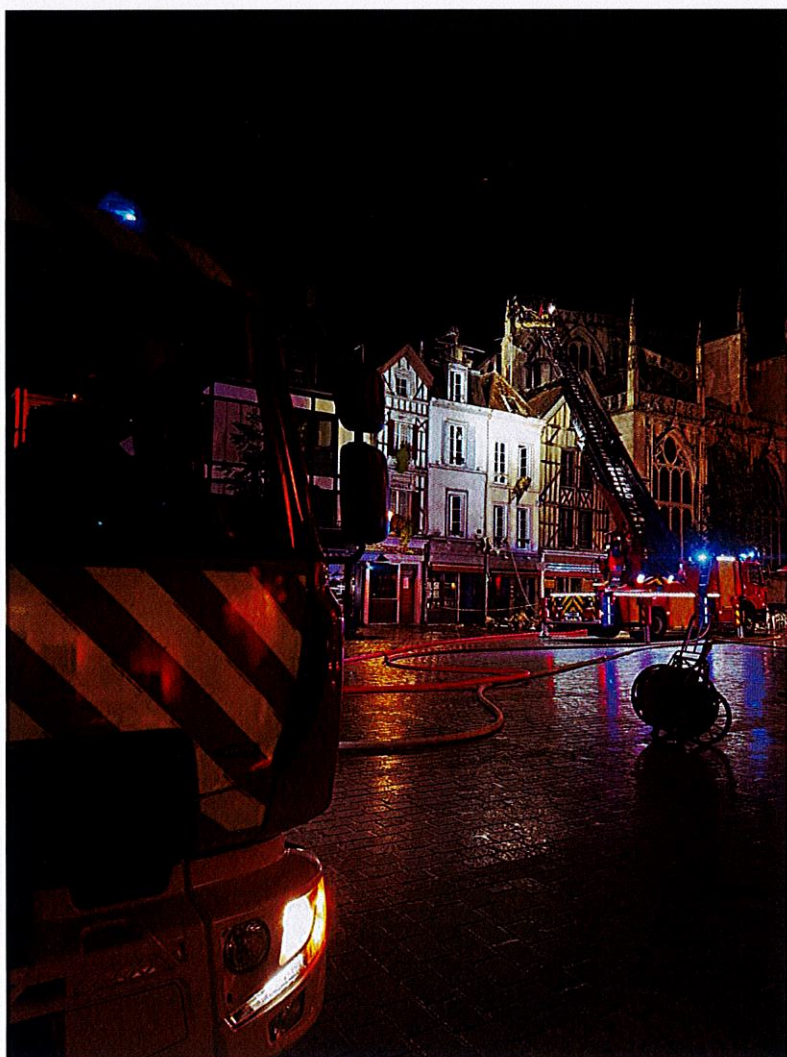




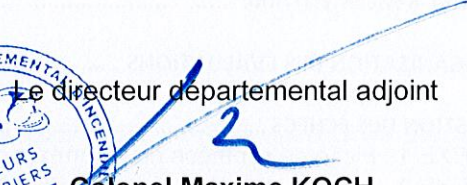
SAPEURS-POMPIERS
AUBE

**Référentiel Interne d'Organisation de
la Formation et de l'Évaluation
CHEF D'ÉQUIPE SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES**



**SDIS de
l'Aube**

Service Compétences,
Formation et APS
(CFAPS)

	RÉFÉRENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE LA FORMATION ET DE L'ÉVALUATION	Rédacteur LTN MIAUX LTN BONNOTTE
	Lutte contre l'incendie	Relecteur(s) LTN PINARD
Version n°1	Chef d'équipe Sapeur-pompier volontaire	
Date de création 31/07/2024		
Date de mise en application		
		Approbateur  Le directeur départemental adjoint  Colonel Maxime KOCH.

PRÉAMBULE	5
PARTIE N°1: RÉFÉRENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE LA FORMATION	6
1. L'ORGANISME DE FORMATION	6
2. PUBLIC VISÉ.....	6
3. MODALITÉS LIÉES A LA MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION	6
4. PARCOURS DE FORMATION	8
5. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION	9
6. GESTION DES ABSENCES.....	9
7. VALIDATION DE LA FORMATION ET DÉLIVRANCE DU DIPLÔME	9
8. FORMATION DE MAINTIEN ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS	9
PARTIE N°2: RÉFÉRENTIEL INTERNE DE L'ÉVALUATION	10
1. OBJECTIF DU RÉFÉRENTIEL INTERNE DE L'ÉVALUATION	10
2. CADRE RÉGLEMENTAIRE	10
3. ORGANISATION DES ÉVALUATIONS	10
4. GESTION DES ÉCHECS	11
ANNEXE 1 : Fiche de synthèse de la formation	12
ANNEXE 2 : Organisation de la formation par bloc de compétences.....	13
ANNEXE 3 : Chronogramme de la formation.....	14
ANNEXE 4 : Grille d'évaluation MSP.....	15
ANNEXE 5 : Grille d'évaluation sommative.....	16
ANNEXE 6 : Diplôme	17

PRÉAMBULE

Les dispositions du présent document sont prises en application des dispositions de l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels.

Ce Référentiel Interne d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation (RIOFE), validé par le directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aube (SDIS 10) après avis du comité pédagogique, constitue le document de référence pour la réalisation de la formation chef d'équipe de sapeur-pompier volontaire avec la délivrance du diplôme.

Le RIOFE structure l'organisation de la formation et son évaluation.

Il définit les modalités de conception et de mise en œuvre de l'action de formation, établit le cadre de son organisation au sein du SDIS10 et sécurise la démarche d'évaluation.

Il permet également au stagiaire de comprendre et d'appréhender l'organisation de la formation. Il est mis à la disposition de l'ensemble des personnels du service. Il est consultable auprès du service formation ainsi que sur l'intranet du SDIS.

Cette formation fait l'objet d'une fiche de synthèse regroupant les informations principales dont les sapeurs-pompiers doivent prendre connaissance avant d'effectuer leur demande d'inscription.

Références règlementaires :

- Arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels ;
- Guides de doctrines opérationnelles ;
- Guides des techniques opérationnelles ;
- Déclinaisons départementales ;
- Articles R.723-17 à R.723-34 du code de la sécurité intérieure ;
- Article 19.3 du règlement intérieur du SDIS 10.

Version	Date	Pages	Modification(s) apportée(s)
1.0	31/07/2024	18 pages	Version initiale

PARTIE N°1: RÉFÉRENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE LA FORMATION

1. L'ORGANISME DE FORMATION

La formation chef d'équipe sapeur-pompier volontaire est proposée et organisée par le service en charge de la formation du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aube.

2. PUBLIC VISÉ

Cette formation s'adresse à l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental possédant les prérequis et l'aptitude médicale nécessaire.

Prérequis

Afin de pouvoir s'inscrire à la formation, le sapeur-pompier volontaire doit pouvoir justifier de la détention des qualifications minimum permettant de tenir les emplois opérationnels de chef d'équipe de sapeur-pompier volontaire :

1. -Être équipier incendie ;
2. Avoir trois ans d'ancienneté (cf. art.723-18 du code de la sécurité intérieure).

Aptitude médicale

Afin de pouvoir suivre la formation, le stagiaire doit être apte médicalement libellé « Formation-INC Stagiaire Corps Départemental (tous feux) » ; Cette aptitude est définie par la sous-direction santé.

3. MODALITÉS LIÉES A LA MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION

La construction de ce parcours doit être cohérente avec les emplois pouvant être tenus et peut conduire à regrouper des activités, des tâches et des notions transversales.

L'enseignement comporte différentes étapes :

❖ Avant le stage :

- Présentation des matériels incendie du chef d'équipe, réalisée par un accompagnateur de proximité (ACCPRO) de son CIS désigné comme tuteur ;
- Livret de préparation dûment rempli avec un ou plusieurs tuteurs ;
- Réalisation de la formation ouverte et à distance (FOAD) sur l'application utilisée par le SDIS.

❖ Pendant le stage :

- 6 jours en présentiel ;
- Réalisation de mises en situation professionnelles pour atteindre les compétences souhaitées ;
- Apport de connaissances théoriques.

3.1 Durée de la formation

La formation chef d'équipe de sapeur-pompier volontaire est dispensée sur une durée en présentiel de 48 heures (6 jours) en face à face pédagogique, avec une amplitude journalière de 8h, hors pause méridienne. L'équipe pédagogique a toute latitude pour adapter les horaires de début et de fin de journée en fonction de l'évolution de la formation et des conditions climatiques.

3.2 Qualifications des formateurs

La formation est dirigée par un responsable de suivi désigné par le responsable du service en charge de la formation.

Descriptif de l'équipe d'encadrement :

L'équipe est composée de la façon suivante :

- Un responsable pédagogique titulaire de la qualification de concepteur de formation ;
- Un formateur responsable de suivi titulaire de la qualification de formateur accompagnateur ;
- Un ou plusieurs formateurs titulaires de la qualification accompagnateur de proximité ;
- Un ou plusieurs assistants titulaires de la qualification de conducteur engin pompe.

L'équipe d'encadrement peut être assistée par des intervenants spécialisés (formateurs caissons, formateurs aux techniques de forçement, intervenants extérieurs...).

Descriptif des tâches du responsable de suivi :

Avant le stage :

- Contacter le responsable pédagogique de la formation ;
- Vérifier l'avancement du stagiaire sur la FOAD ;
- Vérifier la disponibilité et réserver le matériel ou véhicule de formation nécessaire ;
- Récupérer le dossier de stage au service formation à l'état-major.

Pendant le stage :

- Vérifier que les stagiaires aient réalisés la FOAD et le livret de préparation au stage à 100% le premier jour du stage ;
- Faire l'inventaire des matériels ou véhicule prêté par le service formation au début du stage ;
- Rédiger des comptes rendus de perte ou dégradation de matériel, ou en cas de problème comportemental des stagiaires si nécessaire.

Après le stage :

- Reconditionnement du matériel de prêt et nettoyage des locaux utilisés ;
- Restitution du dossier de stage dûment complété par le responsable de suivi de stage ;
- Restitution du matériel prêté.

3.3 Nombre de stagiaires et encadrement de la formation

Le nombre de stagiaires par session de formation est idéalement compris de 6 à 10. L'équipe d'encadrants minimum est définie dans le tableau suivant qui constitue une aide à la décision pour le service formation :

Nombre de stagiaires		< 6	6 à 10
Équipe d'encadrement	Responsable pédagogique	Effectif insuffisant. Sauf si stage intégré	1
	Formateur (dont un responsable de suivi)		2
	Assistant		1

Le responsable pédagogique veille au bon déroulement de la formation sans toutefois être nécessairement présent tout au long du stage. La présence des formateurs et assistants est adaptée à la nature des activités proposées.

Lorsque le SDIS de l'Aube fait appel à des formateurs extérieurs, les qualifications détenues par ces formateurs seront conformes à celles définies ci-dessus.

3.4 Outils pédagogiques

Afin de dispenser la formation chef d'équipe sapeur-pompier volontaire, le service en charge de la formation met à disposition :

Structures, zones de manœuvre :

- Une salle de cours au sein des locaux du SDIS de l'Aube
- L'éventuel recours à des sites extérieurs doit faire l'objet d'un accord entre le service et l'exploitant qui en définit les modalités d'accès, d'utilisation et les conditions de sécurité.

La réservation de sites de Mises en Situations Professionnelles (MSP) s'effectue en amont par le responsable de suivi.

Véhicules et matériels :

- Un ou plusieurs véhicules de transport de personnel ;
- Un ou plusieurs engins incendie de formation ;
- Le matériel incendie nécessaire aux mises en situation professionnelles ;

La réservation de matériel et la mise à disposition des engins s'effectuent en amont avec les services en charge de l'opération et de la logistique par le responsable de suivi.

3.5 Sécurité

La formation ne doit pas entraîner de mise en danger des stagiaires ou des tiers; cet aspect doit être la préoccupation constante de l'équipe d'encadrement.

L'utilisation éventuelle de fumée réelle lors des mises en situation professionnelles se fait, après validation et sous le couvert du responsable pédagogique.

A l'issue de la MSP, le « protocole fumée » adapté sera réalisé.

Les Équipements de Protection Individuels (EPI) sont échangés si nécessaire avant le premier jour de la formation par le stagiaire auprès du service concerné. Ils sont contrôlés par l'équipe d'encadrement.

4. PARCOURS DE FORMATION

Cette formation s'inscrit dans un parcours de formation relatif à la lutte contre l'incendie :



5. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

L'organisation pédagogique de cette formation répond à l'exigence du développement des compétences. Elle a pour objet de faire acquérir au stagiaire les connaissances théoriques et les compétences nécessaires à la tenue de l'emploi de chef d'équipe sapeur-pompier volontaire suivant une acquisition par blocs de compétences ([annexe 2](#)).

Elle est organisée en différentes séquences de formation. Un chronogramme type est proposé en [annexe 3](#). Il constitue une cible pour l'équipe pédagogique qui peut cependant le modifier en fonction d'impératifs de formation, opérationnels et de la progression pédagogique des stagiaires.

6. GESTION DES ABSENCES

La formation doit être suivie dans sa totalité.

Toutefois, en cas d'impossibilité de suivre tout ou partie de la formation suite à un événement majeur. Le stagiaire devra justifier d'un temps de présence en participant à une autre formation.

7. VALIDATION DE LA FORMATION ET DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

La validation de la formation est prononcée par une commission statuant conformément aux dispositions figurant dans le règlement interne du service en charge de la formation.

8. FORMATION DE MAINTIEN ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS

Le maintien dans l'emploi de chef d'équipe sapeur-pompier volontaire est conditionné par le suivi des formations de maintien et de perfectionnement des acquis (FMPA INC) à raison de 20h par an.

PARTIE N°2: RÉFÉRENTIEL INTERNE DE L'ÉVALUATION

1. OBJECTIF DU RÉFÉRENTIEL INTERNE DE L'ÉVALUATION

Cette évaluation a pour objet de valider l'acquisition des blocs de compétences.

2. CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'évaluation des stagiaires et la validation des compétences sont réalisées selon les dispositions des articles 10, 11 et 12 de l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

3. ORGANISATION DES ÉVALUATIONS

Les évaluations sont organisées par l'équipe pédagogique sous la responsabilité du responsable pédagogique.

Chaque stagiaire doit être présent tout au long de la formation afin de pouvoir acquérir l'ensemble des connaissances nécessaires pour l'évaluation de la technicité et pour la validation des savoirs-agir et la mise en œuvre des procédures.

Les modalités et les indicateurs d'évaluation sont portés à la connaissance du stagiaire dès le début de la formation. La grille d'évaluation MSP et la fiche d'évaluation sommative lui sont également présentées.

3.1 Modalités d'évaluation

La formation de « chef d'équipe sapeur-pompier volontaire » fait l'objet, d'autoévaluations accompagnées du formateur et d'évaluations formatives qui permettent d'apprécier l'atteinte par le stagiaire du niveau de compétences pour tenir l'emploi de chef d'équipe. Ces évaluations sont réalisées au moyen d'un questionnaire permettant de vérifier l'acquisition des connaissances de bases. Des mises en situations professionnelles permettent de vérifier l'acquisition des savoirs faire et des savoirs être.

3.2 Fiche de Mises en Situation Professionnelle

Ces mises en situation professionnelles cibles ont été déterminées au regard des risques à couvrir dans le département.

Les mises en situation professionnelles sont retenues et préparées par l'équipe pédagogique à partir des indications suivantes :

- la ou les compétences visées ;
- les moyens humains nécessaires (formateurs, assistants, plastrons, ...) ;
- les moyens matériels mis en œuvre ;
- les consignes à respecter et les orientations pour l'animation ;
- le descriptif de la situation ;
- les ressources disponibles.

Les mises en situation professionnelles sont complétées par des Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP) proposés par l'équipe pédagogique.

3.3 Grille d'évaluation

Une grille d'évaluation est réalisée à chaque mise en situation professionnelle pour permettre de mesurer l'atteinte de la compétence visée ([annexe 4](#)), en tenant compte de l'annexe 2 pour affirmer les compétences validées. L'équipe pédagogique détermine, parmi les participants lors de la mise en situation professionnelle, ceux qui font l'objet d'une évaluation.

3.4 Forme et contenu de l'évaluation sommative

L'évaluation sommative ([annexe 5](#)) comprend :

- le résultat de l'évaluation des connaissances. Les connaissances de base sont considérées comme acquise lorsque que le candidat a obtenu la note minimale de 12/20.
Si cette note minimale n'est pas atteinte lors de l'évaluation diagnostique de début de formation, un autre questionnaire est proposé au candidat en cours de formation.
- l'ensemble des évaluations relatives aux mises en situations professionnelles réalisées sont réparties judicieusement au cours de la formation. Leur nombre doit être suffisant pour permettre à chaque stagiaire de valider chacune des compétences de CE SPV.

4. GESTION DES ÉCHECS

En cas de non validation d'un ou plusieurs blocs de compétences par la commission, le stagiaire peut, dans un délai qui vise à ne pas dépasser 12 mois à l'issue de la formation, se présenter à nouveau à l'évaluation du ou des blocs de compétences non validés.

L'équipe pédagogique propose un plan d'accompagnement individualisé qui peut comprendre le suivi de cours à distance, de MSP à réaliser sous l'autorité du chef de CIS, avant une nouvelle évaluation.

La nouvelle évaluation est organisée par le service en charge de la formation avec le stagiaire dans la prolongation de la formation avec un délai permettant le suivi d'un éventuel complément de formation.

Pendant ce délai, le ou les blocs de compétences n'ont pas été validés, il est considéré que l'activité n'a pas vocation à pouvoir être assurée par le sapeur-pompier.

Pour les stagiaires issus d'un département extérieur, l'organisation et la réalisation de la ou des épreuves de rattrapages sont à la charge du SDIS d'origine. Les résultats seront communiqués au SDIS 10 afin que la commission de validation puisse statuer sur la validation de la formation.

ANNEXE 1 : Fiche de synthèse de la formation

Chef d'équipe sapeur-pompier volontaire

Activité :

Cette formation vise à faire acquérir les connaissances et techniques de base indispensables à un chef d'équipe sapeur-pompier volontaire.

Public :

Tous les sapeurs-pompiers volontaires affectés au corps départemental et apte incendie.

Prérequis :

- Validation de la formation d'équipier incendie de sapeur-pompier volontaire
- Avec trois années d'ancienneté au corps départemental

Contenu de la formation :

- Notions générales sur le domaine incendie et des risques associés ;
- Conduite d'une opération impliquant la lutte contre l'incendie ;
- Passage Caisson d'Observation des Effets et Phénomènes Thermiques (COEPT)
- Passage à la porte de forçement

Références réglementaires :

- Arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires et volontaires ;
- GDO, GTO et déclinaisons départementales sur le thème Incendie ;
- Articles R.723-17 à R.723-34 du code de la sécurité intérieure ;
- Article 19.3 du règlement intérieur du SDIS 10.

Modalités de mise en œuvre :

- Réalisation à 100% de la FOAD et du livret de préparation au stage ;
- 6 jours en présentiel avec passage Caisson d'Observation des Effets et Phénomènes Thermiques et une période d'adaptation en centre de secours pour le matériel spécifique.

Tenue :

TSI du stagiaire

EPI adaptés aux risques.

EPI pour passage COEPT fourni par équipe pédagogique.

Matériel :

Matériel de prise de note.

Alimentation énergétique et hydratation.

Restauration :

Restauration prévue par le service en charge de la formation.

Documents de travail :

Ressources en ligne sur l'outil de FOAD.

Lieu(x) :

Salle de cours des locaux du SDIS et sites extérieurs au SDIS possibles.

Durée :

Une FOAD obligatoire
6 jours en présentiel

Horaires (à titre indicatif) :

8h à 18h

Nombre de stagiaires :

Cible à 10 stagiaires maximum


Évaluation : certificative

Aptitude médicale :

Apte incendie tous les postes

FMPA : Annuelle (20h)


ANNEXE 2 : Organisation de la formation par bloc de compétences

 TABLEAU DE SYNTHÈSE ET DE VALIDATION DES COMPÉTENCES CHEF D'ÉQUIPE INCENDIE SPV		
NOM :	PRENOM :	
Compétences associées	Savoir-agir	Indicateurs
Bloc de compétences 1 : Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité		
Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité	Diriger le sauvetage ou la mise en sécurité en utilisant le matériel ou la technique adaptée	Utiliser la technique et le matériel adapté Réaliser l'action sans mettre en danger la victime Maîtriser l'utilisation des outils de forçage
Prendre en compte les impliqués	Rassurer, encadrer et accompagner les personnes à secourir	Assurer la sécurité des personnes secourues Faire preuve d'empathie envers les impliqués
Bloc de compétences 2 : Sécuriser la zone d'intervention		
Analyser l'environnement opérationnel	Observer et analyser la situation opérationnelle	Observer son environnement Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance
Identifier les risques	Détecter les sources de dangers et les signaler	Adapter son comportement en fonction de l'évolution Veiller à la sécurité du binôme Rendre compte à son chef d'agrès
Mettre en place les zonages opérationnels	Sécuriser les zones opérationnelles	Couper les fluides sur ordre Rendre compte des missions effectuées/ et non réalisables
Bloc de compétences 3 : Eteindre un incendie		
Réaliser un dispositif d'extinction	Prendre les matériels adaptés à la mission	Connaître le matériel à sa disposition et son emplacement Utiliser le matériel adapté à la mission Maîtriser les différents type d'établissement
	Diriger la mise en place d'un établissement conformément aux ordres donnés par le chef d'agrès	Réaliser une progression sécurisée avec un dispositif hydraulique Maîtriser les manœuvres d'alimentation Maîtriser l'utilisation d'un hydrant
		Exploiter les capacités des équipements et matériels d'extinction Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
		Déblayer et surveiller après extinction Rendre compte au chef d'agrès de l'exécution d'une mission ou d'un changement de situation
	Utiliser les capacités des équipements d'extinction	
Exploiter les capacités des équipements d'extinction		
Compétences associées		
Savoir-agir		
Bloc de compétences A : Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, qualité de vie en service (SSQVS)		
Veiller à la sécurité de son équipe	Identifier les risques initiaux et évolutifs de la mission	
Utiliser les EPI nécessaires à la mission	Utiliser les EPI adaptés à la mission avec agilité et dextérité	
Réaliser la mission en adaptant son engagement	Détecter les contextes et environnements violents, dangereux	
Savoir réagir face à tout événement soudain	Gère le stress de la mission	
Avoir un comportement empathique envers ses collègues	Dialoguer et échanger avec ses collègues avec bienveillance	
Bloc de compétences B : S'impliquer dans son activité		
Autoévaluer ses compétences et connaissances	S'interroger sur ses pratiques	
Identifier les axes d'amélioration à développer	Savoir se remettre en cause	
Développer ses compétences et connaissances	Être dans une démarche permanente d'évolution	
Rechercher les sources ou personnes ressources	Être acteur de sa formation	
Se comporter conformément aux valeurs	Adopter une attitude favorisant la vie de groupe	
	Respect de l'équipe pédagogique et du SDIS	
Bloc de compétences C : Agir au sein d'un collectif		
Développer la notion de collectif	S'impliquer dans la dynamique d'amélioration du collectif	
Partager l'intérêt commun	Se mobiliser pour le collectif	
Échanger avec bienveillance et attention	Accepter la diversité et la mixité du collectif	
Partager en s'assurant d'être compris	Communiquer avec efficacité	
Bloc de compétences D : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels		
Contrôler les matériels et les véhicules à la prise de garde	Détecter tout équipement, matériel, véhicule manquant/présentant un dysfonctionnement	
	Signaler tout équipement, matériel et véhicule manquant/présentant un dysfonctionnement	
Reconditionner les matériels et véhicules	Remettre en état les équipements, matériels et véhicules	
	Signaler tout équipement, matériel, véhicule manquant/présentant un dysfonctionnement	


ANNEXE 3 : Chronogramme de la formation

PROGRAMME STAGE CHEF D'EQUIPE CD				
JOUR/ITEM	30'	MATIN	MIDI	APRES-MIDI
J DIAG	QCM + autocorrection	Contrôle des livrets FOAD ARI LSPCC BAT/BAL	Repas	ARI LSPCC BAT/BAL Lancement FOAD
FOAD				
J1		-Connaissance du système feu -Caisson d'observation des effets et phénomènes thermiques -Lecture du feu	Repas	-COPET -Techniques de Lances : -Techniques d'extinction Refroidissement des fumées Extinction direct Extinction indirecte Attaque d'atténuation Extinction combinée/massive
J2	QCM autocorrection	-Le rôle du chef d'équipe -Manœuvres établissement	Repas	MSP impliquant des techniques d'extinction APP rhino évac
J3	QCM autocorrection	MSP INC : -Le risque d'explosion -Bouteilles de gaz soumises à incendie -Explosimètre (ALTAIR 4) -Gestion des fluides -Risque électrique	Repas	MSP INC : -Longues reconnaissances -Règles de marquage
J4	QCM autocorrection	MSP INC : -Gestions des victimes (Sauvetages, mises en sécurité, confinement) -Techniques d'aide à la victime -Auto sauvetage et gestion de l'air	Repas	MSP Sauvetage : -Sauvetage seul ou en binôme -LSPCC (Sauvetages par l'extérieur, sauvetages en excavation)
J5	QCM autocorrection	-Formation aux techniques de forcement	Repas	MSP incendie établissements et sauvetage combinées

ANNEXE 4 : Grille d'évaluation MSP

 GRILLE D'ÉVALUATION MSP CHEF D'ÉQUIPE INCENDIE		MSP....					
CIS:							
NOM :		PRENOM :					
Compétences associées	Savoir-agir	Autoéval		Formateur			
Bloc de compétences 1 : Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité		A	EA	NA	A	EA	NA
Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité	Diriger le sauvetage ou la mise en sécurité en utilisant le matériel ou la technique adaptée						
Prendre en compte les impliqués	Rassurer, encadrer et accompagner les personnes à secourir						
Bloc de compétences 2 : Sécuriser la zone d'intervention		A	EA	NA	A	EA	NA
Analyser l'environnement opérationnel	Observer et analyser la situation opérationnelle						
Identifier les risques	Détecter les sources de dangers et les signaler						
Mettre en place les zonages opérationnels	Sécuriser les zones opérationnelles						
Bloc de compétences 3 : Eteindre un incendie		A	EA	NA	A	EA	NA
Réaliser un dispositif d'extinction	Prendre les matériels adaptés à la mission						
	Diriger la mise en place d'un établissement conformément aux ordres donnés par le chef d'agrès						
Exploiter les capacités des équipements d'extinction	Utiliser les capacités des équipements d'extinction						
	Déblayer et surveiller après extinction						
	Rendre compte de l'efficacité de la mission						
Bloc de compétences A : Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, qualité de vie en service (SSQVS)		A	EA	NA	A	EA	NA
Veiller à la sécurité de son équipe	Identifier les risques initiaux et évolutifs de la mission						
Utiliser les EPI nécessaires à la mission	Utiliser les EPI adaptés à la mission avec agilité et dextérité						
Réaliser la mission en adaptant son engagement	Détecter les contextes et environnements violents, dangereux						
Savoir réagir face à tout événement soudain	Gère le stress de la mission						
Avoir un comportement empathique envers ses collègues	Dialoguer et échanger avec ses collègues avec bienveillance						
Bloc de compétences B : S'impliquer dans son activité		A	EA	NA	A	EA	NA
Autoévaluer ses compétences et connaissances	S'interroger sur ses pratiques						
Identifier les axes d'amélioration à développer	Savoir se remettre en cause						
Développer ses compétences et connaissances	Être dans une démarche permanente d'évolution						
Rechercher les sources ou personnes ressources	Être acteur de sa formation						
Se comporter conformément aux valeurs	Adopter une attitude favorisant la vie de groupe						
	Respect de l'équipe pédagogique et du SDIS						
Bloc de compétences C : Agir au sein d'un collectif		A	EA	NA	A	EA	NA
Développer la notion de collectif	S'impliquer dans la dynamique d'amélioration du collectif						
Partager l'intérêt commun	Se mobiliser pour le collectif						
Échanger avec bienveillance et attention	Accepter la diversité et la mixité du collectif						
Partager en s'assurant d'être compris	Communiquer avec efficacité						
Bloc de compétences D : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels		A	EA	NA	A	EA	NA
Contrôler les matériels et les véhicules à la prise de garde	Détecter tout équipement, matériel, véhicule manquant/présentant un dysfonctionnement						
	Signaler tout équipement, matériel et véhicule manquant/présentant un dysfonctionnement						
Reconditionner les matériels et véhicules	Remettre en état les équipements, matériels et véhicules						
	Signaler tout équipement, matériel, véhicule manquant/présentant un dysfonctionnement						
Thème:	Points à améliorer:						
Compétences devant être acquises							
Minima compétences "en cours d'acquisition"	* Cocher uniquement les cases en rapport avec la MSP						
		A			Acquis		
		EA			En cours d'acquisition		
		NA			Non acquis		
Signature du stagiaire		Nom et signature du formateur					

ANNEXE 5 : Grille d'évaluation sommative

 Fiche d'évaluation sommative CHEF D'ÉQUIPE INCENDIE		Date: _____											
Stage: _____		Date: _____											
NOM :	PRENOM :	CIS :	MSP 1	MSP 2	MSP 3	MSP 4	MSP 5	MSP 6	MSP 7	MSP 8	Validation des compétences		
Compétences associées			Avis équipe pédagogique										
Bloc de compétences 1 : Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité Prendre en compte les impliqués Rassurer, encadrer et accompagner les personnes à secourir Bloc de compétences 2 : Sécuriser la zone d'intervention Observer et analyser la situation opérationnelle Identifier les risques Mettre en place les zonages opérationnels Bloc de compétences 3 : Éteindre un incendie Réaliser un dispositif d'extinction Réaliser un établissement conformément aux ordres donnés par le chef d'agrès Utiliser les capacités des équipements d'extinction Débrayer et surveiller après extinction Rendre compte de l'efficacité de la mission Bloc de compétences A : Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, qualité de vie en services (SSQVS) Veiller à la sécurité de son équipe Utiliser les EPI nécessaires à la mission Réaliser la mission en adaptant son engagement Savoir réagir face à tout événement soudain Avoir un comportement empathique envers ses collègues Bloc de compétences B : S'impliquer dans son activité Autoévaluer ses compétences et connaissances Identifier les axes d'amélioration à développer Développer ses compétences et connaissances Rechercher les sources ou personnes ressources Se comporter conformément aux valeurs Développer la notion de collectif Partager l'intérêt commun Echanger avec bienveillance et attention Partager en s'assurant d'être compris Bloc de compétences C : Agir au sein d'un collectif S'impliquer dans la dynamique d'amélioration du collectif Se mobiliser pour le collectif Accepter la diversité et la mixité du collectif Communiquer avec efficacité Bloc de compétences D : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels Contrôler les matériels et les véhicules à la prise de garde Reconditionner les matériels et véhicules Formateur n°1 Formateur n°2 Responsable de suivi			A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Signature Signature Signature			L'ensemble des compétences doivent être "acquies" pour valider le stage et la note aux QCM >12										
Signature Signature Signature			Résultats QCM : /20										
Signature			STAGE VALIDE NON VALIDE										

ANNEXE 6 : Diplôme



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Chef d'équipe

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,
Vu le référentiel national d'activités et de compétences de chef d'équipe de sapeur-pompier volontaire,
Vu le procès-verbal de la commission d'attribution en date du «DATEFIN» déclarant que
«TITRE» «PRENOM» «NOM»
né(e) le «DATENAIS» à «LIEUNAIS» («CP_NAIS»),
dispose des compétences définies dans le référentiel national d'activités et de compétences de **chef d'équipe - sapeur-pompier volontaire**.

Délivre à «TITRE» «PRENOM» «NOM» le présent diplôme.

Fait à TROYES, le «DATEFIN»

Le Directeur départemental adjoint
des Services d'Incendie et de Secours

Colonel Maxime KOCH

SDIS 10 – Chef d'équipe SPV – N°«NUMSTAGE»



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

SDIS de l'Aube

Service Compétences,

Formation et APS

(CFAPS)